

E-Mail : christophe.ackermans@cushwake.com

Tel : +32 2 546 08 70

Notre référence : Befimmo S.A.

Votre référence : article 48 de la Loi SIR

Conseil d'Administration de Befimmo S.A.

Chaussée de Wavre 1945

1160 Bruxelles

Belgique

Bruxelles, le 04 novembre 2019

Concerne: Evaluation du portefeuille Befimmo : Régions + Mono-locataire - confirmation de l'évaluation au 30 septembre 2019 (article 48 de la Loi SIR).

Messieurs,

Par la présente nous vous confirmons, en application de l'article 48 de la Loi du 12 mai 2014 relative aux sociétés immobilières réglementées et dans le cadre d'une opération pouvant générer une augmentation de capital et une émission d'actions nouvelles, que la situation économique générale et l'état des actifs inclus dans l'ensemble des portefeuilles évalués par Cushman & Wakefield Belgium S.A., n'exigent pas de nouvelle évaluation par rapport à celle réalisée au 30 septembre 2019 (article 48 de la Loi SIR). L'évaluation des deux portefeuilles au 30 septembre 2019, pour une valeur totale acte en mains (c'est-à-dire droits et taxes inclus) de 1.906.840.000 € (à savoir 1.860.042.518 € de juste valeur), reste donc valable.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Christophe Ackermans* MRICS

Partner – Head of Valuation

Valuation & Advisory

*sprl/bvba